

Écocentres de la Vallée de la Rouge

Service gratuit offert aux citoyens seulement*

Interdiction aux commerces, entrepreneurs, institutions et industries

HORAIRE 2021

MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT



Écocentre local
1, chemin Roger
Hébert
La Macaza
819 275-2077

Les vendredis

de 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h

Les samedis

de 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h

Du 7 mai au 30 octobre



Écocentre mobile
Hôtel de ville
2110, chemin Tour-du-Lac
Nominique
819 278-3384

Les samedis de 9 h à 16 h

**1 mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août,
4 septembre et le 2 octobre**



Écocentre local
Garage municipal
59, rue Principale Est
L'Ascension
819 275-3027

Les vendredis de 13 h à 16 h

**14 et 28 mai, 11 juin, 9 et 23 juillet,
6 et 20 août, 3 et 17 septembre
8, 15 et 29 octobre**

Les samedis de 8 h 30 à 13 h

22 mai, 5, 19 et 26 juin

17 et 31 juillet, 14 et 28 août

11 et 25 septembre, 2 et 23 octobre



Secteur L'Annonciation
Garage municipal

1500, chemin du Rapide

Les vendredis et samedis de 9 h à 15 h

Du 4 juin au 30 octobre 2021

Les samedis de 9 h à 15 h

Du 6 novembre 2021 au 30 avril 2022

Secteur Sainte-Véronique

Garage municipal - 871, rue Brisebois

Tous les premiers dimanches du mois
de 9 h à 15 h

À compter du 6 juin

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils électroménagers
- Appareils électriques et électroniques (ordinateur, télévision, etc.)
- Bois et branches
- Conteneurs de verre, plastique et métal
- Matelas et sommier
- Matériaux de construction triés seulement
- Métal
- Meubles
- Papier et carton
- Polystyrène
- Résidus domestiques dangereux (dépôt de RDD)

MATIÈRES REFUSÉES

- Batteries d'automobile
- BPC et cyanures
- Carcasses d'animaux
- Déchets domestiques
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Matériaux en grande quantité
- Munitions et produits explosifs
- Résidus dangereux d'usage commercial
- Résidus de jardin (gazon, feuilles mortes, brindilles)
- Terre



* Une preuve de résidence sera exigée - Seuls les citoyens (locataires ou propriétaires) seront acceptés dans leur municipalité.

• Quantité et/ou visite: Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître le nombre de visite autorisée (remorque 10' x 5' x 2' maximum).

• Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter à la RIDR, au 688, chemin du Parc-Industriel à Rivière-Rouge, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, et en saison estivale, du 2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre, de 8 h 30 à midi, moyennant des frais.

• Avant de vous présenter à un écocentre, il est obligatoire de faire le pré-tri de vos matériaux dans votre remorque ou dans votre véhicule.

• Ce pré-tri, à la source, améliore le temps de disposition à l'écocentre, et de plus, augmente la qualité des matières dans les conteneurs.